

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 22 janvier 2004

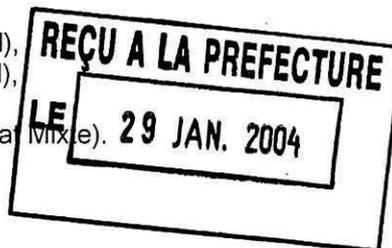
N° 2004-1

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil quatre, le 22 janvier à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	15 janvier 2004	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROGER, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, DE MARSAC, DE SANTI, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROSET.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).



OBJET : Réhabilitation de la décharge de Réalville et du dépôt de mâchefers d'Auvillar – Maîtrise d'œuvre.

Lors de sa réunion du 14 octobre dernier, le Comité Syndical a arrêté certains principes quant aux réhabilitations de la décharge de Réalville et au dépôt de mâchefers d'Auvillar.

La maîtrise d'ouvrage de ces deux opérations à réaliser relève en effet désormais du Syndicat Mixte Départemental et leur financement sera assuré par les subventions spécifiques (Conseil Général – ADEME - ...) à hauteur de 70 % et par les collectivités antérieurement compétentes à hauteur de 30 %.

A l'occasion de la réunion du 14 octobre, le Comité Syndical a également décidé de faire procéder à une actualisation de l'étude concernant le site de Réalville.

Une proposition a été demandée en ce sens au cabinet ANTEA, auteur de la première étude pour le compte de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Ce cabinet a remis une offre dont l'objectif essentiel, hormis l'actualisation des analyses d'eau et de lixiviats, est de proposer les mesures de réaménagement du site.

Le montant de cette proposition s'élève à 31 000 € HT.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Compte tenu de l'importance de ce coût et des objectifs proposés qui ne peuvent être assimilés qu'à une phase d'Avant - Projet Sommaire, le Président propose de ne pas retenir cette solution et d'engager directement la phase de maîtrise d'œuvre.

La consultation nécessaire pour le choix du maître d'œuvre peut par ailleurs être étendue à l'opération de réhabilitation du dépôt de mâchefers d'Auvillar.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- décide de procéder au lancement d'une consultation, dans le cadre de la procédure adaptée prévue par le nouveau Code des Marchés Publics, pour la dévolution des prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux opérations de réhabilitation de la décharge de Réalville et au dépôt de mâchefers d'Auvillar.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE 29 JAN. 2004

ET DE SA PUBLICATION LE 29 JAN. 2004

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

